



Ville de
Sierentz
infos



**Bonne année
2021**

Anniversaires

93 ans Marthe HAAS née RITZMANN le 14 février
90 ans Raymond FUCHS le 22 février
88 ans Renée DEGANO née BILGER le 18 février
86 ans Marie-Thérèse KETTERLIN
née GEORGER le 28 février
85 ans Désiré KOHLER le 22 février
83 ans Marie-Louise HAERTER
née BUECHER le 24 février
83 ans François KEIFLIN le 28 février
82 ans René KEPPI le 08 février
82 ans Jean-Paul KETTERLIN le 11 février
80 ans Josette BOOS née HEINTZ le 15 février

Naissances

Mila 08/11/2020 fille de Charlotte MEDINA
et de Erwin FRIEH
Amélia 27/11/2020 fille de Claire MEISTERLIN
Raphaël 08/12/2020 fils de Marjorie MAURER
et de Johan GOTTARDI

Mariage

12/12/2020 Bénédicte SCHNEBELEN
avec Olivier ULMANN

Décès

15/11/2020 Antonin MARULLO à l'âge de 76 ans

Si vous ne souhaitez pas qu'il y ait une parution vous concernant, dans la rubrique « Carnet » du Sierentz Infos, lors d'une naissance, d'un mariage, d'un décès ou d'un anniversaire, merci de bien vouloir nous le signaler en Mairie.

Carnet	À la Une	Conseil municipal	Infos pratiques	Solidarité	Groupe minoritaire	Le coin dialectal	Enfance Jeunesse Vie scolaire	Illuminations	Manifestations	Balades à Sierentz	Rétrospective
p. 2	p. 3	p. 4	p. 9	p. 9	p. 9	p. 10	p. 11	p. 13	p. 14	p. 14	p. 15

À la Une

Le Mot du Maire

Chers Sierentzoises et Sierentzois,

L'année qui vient de s'achever restera à jamais gravée dans nos mémoires, avec la crise sanitaire sans précédent, que nous avons vécue, qui aura mis tant de familles dans la souffrance et dans la peine. Mes premières pensées s'adressent à elles.

Cette épreuve collective nous a permis de revenir sur des valeurs fondamentales de solidarité, de fraternité et de reconnaissance de l'importance « de l'autre ».

« Seul on va plus vite, ensemble on va plus loin » ; ensemble on a cherché et trouvé des solutions qui nous ont permis de retrouver espoir et volonté de rebondir.

2020 aura été l'année de renouvellement de l'équipe municipale qui a été installée le 23 mai. Depuis, le Conseil Municipal s'est mis à l'ouvrage.

Sur le plan scolaire et périscolaire l'accueil des enfants s'est déroulé dans de bonnes conditions tout en respectant les gestes barrière. A la rentrée une nouvelle classe a été ouverte à l'école maternelle.

Pour une plus grande sécurité des enfants venant des quartiers « Hameau », « Blés » et « Envol des Hirondelles » et se rendant à l'école Jacques Schmidt, « l'allée buissonnière » a été réalisée et mise en service à la rentrée des classes.

Une nouvelle section d'accueil périscolaire « Barbanature » a vu le jour et a été primée pour son caractère novateur et exceptionnel lors des Trophées des Collectivités le 15 décembre dernier. Bravo à toute l'équipe d'animation.

Le parc du Domaine Haas poursuit sa transformation avec d'importants travaux menés pour alimenter la roue du moulin et créer des cheminements naturels et écologiques.

Les travaux de reconstruction du complexe sportif avec l'adjonction d'un tennis couvert vont bon train et nous pouvons escompter une ouverture d'ici la fin de l'année, ce qui permettra aux nombreuses associations privées de leurs locaux depuis l'été 2017 de retrouver les espaces d'activités qui leurs sont dédiés.



De nouveaux sentiers de promenades ont été matérialisés pour le plus grand bonheur des usagers.

Nos efforts se sont dirigés vers les commerçants et artisans fortement touchés par les mesures de confinement et de fermeture de leurs activités. Nous avons ainsi pu les accompagner dans des actions de communication pour favoriser l'achat et la consommation de proximité.

Lors du dernier conseil municipal de l'année, il a été décidé, comme nous nous y étions engagés, de procéder à la révision du plan local d'urbanisme qui nous permettra « d'imaginer » Sierentz de demain. Pour que la population soit étroitement associée à nos réflexions et projets, les ateliers projets ont été institués. Leurs travaux ont été contrariés par les mesures de confinement qui nous ont été imposées, mais nous nous mettrons au travail dès la fin du confinement.

Je terminerai mon mot avec une pensée particulière pour nos associations qui n'ont quasiment plus eu d'activités depuis le début de l'année 2020. Plus d'entraînements, plus de championnats, plus de manifestations ; une année blanche. Tout cela a anéanti le lien social si fort entre nos habitants. Ensemble nous les accompagnerons, comme le monde économique pour que cette vie si agréable de nos cités retrouve très vite sa splendeur d'antan et comme l'a si bien écrit Jean d'Ormesson « **Tout le bonheur du monde est dans l'inattendu** »

Que cet inattendu, cette spontanéité et cette envie d'aller de l'avant fasse notre force collective pour qu'à SIERENTZ il y fasse toujours BIEN VIVRE.

Au nom de l'équipe municipale, je vous présente mes meilleurs vœux et vous souhaite une belle année 2021. Que cette nouvelle année, vous apporte ainsi qu'à ceux qui vous sont chers, bonheur, découvertes, réussites et que vos souhaits et vos projets se réalisent.

Votre Maire
Pascal TURRI

Séance du 14 décembre

Affaires financières

- **Transfert des compétences eau et assainissement à Saint-Louis Agglomération : procès-verbal de mise à disposition de l'actif et du passif financier**

Depuis le 1^{er} janvier 2020, Saint-Louis Agglomération exerce les compétences Eau et Assainissement dans le cadre de la loi NOTRe. Dans ce cadre, le procès-verbal de l'état des actifs financiers, dressé par les Services du Trésor Public, vient d'être transmis à la Ville de Sierentz. Le CONSEIL MUNICIPAL approuve les montants de l'actif transféré.

- **Remise sur les frais de location des salles communales - COVID**

En raison de la crise sanitaire liée à l'épidémie de COVID-19, les associations ont connu de sérieuses difficultés financières. Afin de leur apporter une aide, le CONSEIL MUNICIPAL consent exceptionnellement la remise des frais de location et de charges pour le 1^{er} trimestre et le dernier trimestre 2020.

- **Budget 2020 - Décisions modificatives**

Le CONSEIL MUNICIPAL approuve les décisions modificatives du budget de l'exercice équilibré à 86 300€ en section de fonctionnement et 272 869€ en section d'investissement, portant ainsi le montant global du budget à 8 913 218 € pour la section de fonctionnement, et 14 898 971 € pour la section d'investissement.

Monsieur le Maire fait état de dépenses supplémentaires et des pertes subies sur la période de la crise sanitaire. Cela représente 248 206 € en termes de recettes non perçues dont notamment une part importante liée au périscolaire plus de 186 000 € et l'absence de location des salles, dont l'Agora 47 490 € par exemple. Les dépenses s'élèvent à 26 571 €. Soit un total de près de 275 000 €.

- **Domaine Haas – Plantation d'une haie vive et création d'un sentier de découverte : demandes de subventions**

Dans le cadre de l'aménagement d'un parc paysager et de loisirs au Domaine Haas, il est prévu la plantation d'une haie vive le long d'une portion du canal d'aménée. Le coût de l'opération est estimé à 5 000 € HT. Par ailleurs, il est prévu la réalisation d'un sentier découverte sur le versant nord du site. Le coût de l'opération est estimé à 10 000 € HT. Ces opérations peuvent faire l'objet d'une aide au titre du programme GERPLAN 2021, adoptée par Saint-Louis Agglomération. Le CONSEIL MUNICIPAL habilite Monsieur le Maire ou son Adjoint Délégué à solliciter les deux subventions.

- **Domaine Haas - Etude de faisabilité-rentabilité pour la remise en service du site hydraulique au Domaine Haas : demande de subvention**

Dans le cadre de la réhabilitation du canal d'aménée et la remise en service de la roue à aubes du Domaine Haas, la Ville souhaite engager une réflexion sur la faisabilité-rentabilité de l'installation d'une pico-turbine sur l'arbre de la roue afin de produire de l'électricité pour une autoconsommation du site (éclairage intérieur / extérieur).

Cette opération peut faire l'objet d'une aide au titre du dispositif CLIMAXION de la Région Grand Est. Le coût d'une étude est estimé à 8 800 € HT. Le CONSEIL MUNICIPAL, habilite Monsieur le Maire ou son Adjoint Délégué à solliciter la subvention.

Nouvelles modifications des statuts du syndicat mixte des gardes champêtres intercommunaux

La Commune adhère à la Brigade Verte. Ses statuts ont fait l'objet d'une modification lors de la tenue de la dernière réunion du Comité Syndical, qui porte sur l'adresse du siège. Le CONSEIL MUNICIPAL approuve les modifications statutaires.



IBA gares actives – Convention sur l'entretien et la signalétique

La collaboration intensive de ces quatre dernières années avec les sociétés ferroviaires et les acteurs régionaux a permis de réaliser la signalétique dans 14 gares de la région trinationale en 2019 et en 2020 dont la ville de SIERENTZ. Elle prévoit également les ressources budgétaires, une réunion à l'horizon 2024 pour une mise à jour des plans de gares et de villes, l'entretien et le renouvellement des panneaux. Le CONSEIL MUNICIPAL inscrit au budget communal les dépenses pour l'actualisation annuelle et tous les 5 ans, d'un montant respectif de 1 108 € HT et 4 045,88 € HT.

Personnel communal – Tableau des effectifs

- **Création d'un poste pour les services administratifs**
Le CONSEIL MUNICIPAL valide la création d'un poste d'adjoint administratif territorial au regard de la charge de travail, pour assurer le bon fonctionnement des services.
- **Dispositif de signalement et de traitement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement sexuel ou moral et d'agissements sexistes**
Les administrations doivent instituer un dispositif de signalement qui a pour objet de recueillir les signalements des agents qui s'estiment victimes d'actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissements sexistes et de les orienter vers les autorités compétentes en matière d'accompagnement, de soutien et de protection des victimes et de traitement des faits signalés. Le CONSEIL MUNICIPAL décide la mise en œuvre du dispositif.
- **Lignes directrices de gestion : information**
La loi n° 2019-828 du 6 août 2019 dite de transformation de la fonction publique instaure l'obligation pour toutes les collectivités territoriales de définir les lignes directrices de gestion dans un document de référence. Le CONSEIL MUNICIPAL en prend acte.

Urbanisme - Prescription de la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Monsieur le Maire introduit ce point en rappelant qu'il s'agit d'un élément fort du mandat et que l'équipe s'était engagée à mettre en œuvre cette procédure. Cette révision est aussi rendue nécessaire par rapport à l'évolution des textes réglementaires et des évolutions notamment par rapport au SCoT qui comprend des évolutions quant à la loi ALUR et la grenellisation du document. Des textes supérieurs s'appliquent pour la réduction de la consommation d'espaces, la gestion énergétique, la protection de la biodiversité, la préservation des couloirs écologiques, trames vertes et bleues. Ces éléments doivent être en cohérence avec nos documents locaux.

Il rappelle ensuite au Conseil Municipal que la commune de Sierentz est dotée d'un plan local d'urbanisme « Grenelle » depuis le 8 avril 2013. Ce PLU a été élaboré conformément à la loi Solidarité et Renouvellement Urbains du 13 décembre 2000. Il est aujourd'hui nécessaire de faire évoluer ce document pour tenir compte des évolutions envisagées par la commune et pour se mettre en compatibilité avec le SCoT du Pays de Saint-Louis et des Trois Frontières qui est en cours de révision (l'arrêt du projet de SCoT a été effectué en conseil communautaire le 11 mars 2020).

Par ailleurs, le contexte règlementaire des PLU a fortement évolué depuis l'approbation du PLU puisque sont intervenues les lois Grenelle notamment la loi « Engagement National pour l'Environnement » du 12 juillet 2010 dite « Grenelle II » modifiées par la loi ALUR (loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové) du 24 mars 2014.

Ces deux textes majeurs ont complété le dispositif de la loi Solidarité et renouvellement Urbains de 2000 en imposant notamment aux PLU de fixer les conditions permettant de réduire la consommation d'espace et la consommation énergétique, de protéger la biodiversité et de préserver des continuités écologiques et de mieux formaliser les besoins réels des communes quand elles engagent une procédure d'urbanisme réglementaire de type PLU.

Monsieur le Maire rappelle également que la commune s'est dotée récemment d'une étude à l'horizon 2050 dont certaines orientations pourront être



intégrées ensuite au PLU afin de pouvoir être mises en œuvre ce qui induit également une nécessaire transformation du document d'urbanisme en vigueur.

Monsieur le Maire dresse ensuite un premier bilan de l'application du PLU en vigueur. Le PLU de la commune de Sierentz a été approuvé le 8 avril 2013 par le conseil municipal qui l'a adapté à trois reprises par des procédures ad hoc :

1. Une modification simplifiée approuvée le 12 décembre 2016 ;
2. Une modification approuvée le 4 septembre 2017 ;
3. Une mise en compatibilité approuvée le 4 septembre 2017.

Au cours des dernières années, la commune de Sierentz a enregistré une croissance démographique importante : + 452 habitants entre 2012-2017 si on considère la population municipale, + 490 habitants si l'on prend la population totale (soit respectivement, + 14% et + 15% en 5 ans). Cette dynamique de population s'explique et s'accompagne d'une urbanisation intense, notamment dans les secteurs d'extension urbaine prévus au PLU. Aujourd'hui, le secteur AUa1, dit « Envol des Hironnelles », est quasi plein. Le lotissement en secteur AUa au sud-ouest de l'agglomération est presque complet. Le secteur AUa2, situé sur les collines au nord-ouest, a vu sa première tranche entièrement aménagée et surbâtie. Les zones U du PLU se densifient également au gré des permis délivrés, voire se transforment avec des constructions nouvelles qui mériteraient d'être mieux encadrées réglementairement.

Le bilan des zones d'activités économiques est également significatif. La zone UE commerciale sera prochainement complète : une dernière opération y est annoncée. La zone UE plus ancienne située également en entrée de ville nord se transforme : trois parcelles vides s'y trouvent encore, mais on y constate également des cessations d'activités. Une réflexion sur son devenir s'impose. Le constat d'aujourd'hui est que les zones d'activités sont quasiment complètes. On constate la fin de certaines activités, des friches pourraient s'installer et il est nécessaire d'intervenir rapidement. Il est donc important de mener une réflexion sur le devenir de ces zones pour leur donner une

nouvelle impulsion et prendre en compte les propositions qui ont pu être faites dans le cadre de l'étude urbaine Sierentz 2030-2050. Le secteur AUe est occupé par les entreprises Holcim, Bach et Fuchs.

Le site de gravière est exploité et l'arrêté préfectoral en vigueur lui accorde encore une dizaine d'années d'exploitation. Il s'agit d'une exploitation sous eau sur une surface importante : on peut s'interroger sur son devenir comme sur les conditions d'exploitation actuelles qui, si elles se poursuivent ainsi, généreraient un « lac » de près de 80 ha. Ce secteur est voué à être restitué à la commune à l'issue de l'exploitation, cette question importante devra donc aussi être prise en compte dans le cadre de cette révision. L'idée d'une bande transporteuse de granulats entre ce site et celui de Bartenheim n'a pas été concrétisée à ce jour. De ce fait, la circulation des camions se poursuit entre les deux sites et crée des nuisances.

Les emplacements réservés prévus dans le PLU restent maintenus et se concrétiseront au fur et à mesure des projets qui se réaliseront. Les équipements en réseaux d'eau et d'assainissement sont suffisants et dimensionnés pour la population actuelle. La station d'épuration, relevant de la compétence de SLA, devra être redimensionnée.

La révision doit être guidée par des objectifs que fixe le Conseil Municipal lors de son débat en séance. Monsieur le Maire engage alors le débat. Celui-ci porte sur des objectifs qui pourraient être les suivants et qui seront, s'ils sont retenus par le Conseil Municipal, approfondis par l'Atelier Projet dédié au PLU et également par le Conseil participatif Citoyen, ces deux instances ayant été créées pour permettre la mise en œuvre d'une démocratie participative ouverte largement au public :

- Maîtriser le développement urbain de la commune en limitant les extensions urbaines, en fixant des limites franches à l'urbanisation, en particulier dans le secteur des collines, en réajustant les conditions réglementaires de construction et de renouvellement urbain dans les zones urbaines du PLU.
- Préserver le cadre de vie et l'environnement du secteur des collines, en limitant l'urbanisation qui devra,



par ailleurs, être mieux encadrée par des orientations d'aménagement et de programmation plus explicites. Dans ce secteur, les zones de réserves foncières seront abandonnées au profit des zones naturelles, voire agricoles : une réflexion quant à leur protection et mise en valeur sera engagée (préservation des vergers, des chemins creux notamment) et un classement en espace naturel sensible (ENS) sera étudié.

- Le SCoT alloue une place et rôle à Sierentz dans l'armature urbaine territoriale de Saint-Louis agglomération. Cette place est réaffirmée dans le SCoT en cours de révision. L'évolution urbaine de la commune doit répondre à cet enjeu, tout en consommant moins d'espace et en préservant les espaces naturels et agricoles. Elle doit aussi permettre une densification soutenable de l'agglomération existante en encadrant mieux les volumes constructibles. Tenir le rôle alloué par le SCoT, c'est aussi poursuivre un développement économique. Il se traduira comme annoncé au PADD du PLU actuel par la création d'une zone d'activités portée par la communauté d'agglomération et par une transformation des possibilités constructives et la mise en valeur paysagère de la zone d'activités la plus ancienne de la commune (zone UE évoquée en introduction).
- Traduire pour partie l'étude « Sierentz, vision 2030-2050 » dans le projet de PLU. Ses orientations notamment en termes de circulation, de stationnement, de mobilités douces/actives, comme de trames vertes et bleues nécessiteront la mise en œuvre de différents outils : nouveaux emplacements réservés, OAP thématiques à l'échelle de l'agglomération et/ou du ban communal, éléments de protection ou de mise en valeur de type réglementaire.
- Remettre en question les enjeux et des besoins agricoles s'avère nécessaire. Elle sera engagée avec la profession et ses représentants afin d'accompagner leur développement si besoin, de pérenniser leurs activités et de mieux articuler exploitation des terres et respect des trames vertes existantes et des fossés.
- Restructurer le règlement écrit du PLU afin de prendre en compte le décret ALUR, mais également pour mieux définir les possibilités constructives, notamment dans les

zones d'activités et la zone urbaine centrale (UA).

- Réactualiser les protections patrimoniale et architecturale dans le centre ancien inscrites aujourd'hui et/ou à inscrire au projet de PLU.

LE CONSEIL MUNICIPAL, PRESCRIT la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) ;

Prenant en compte, les nouveaux objectifs assignés au PLU ainsi que les objectifs poursuivis par la révision du PLU, tels que définis ci-dessus.

Une concertation associant les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées, pendant la durée d'élaboration du projet et jusqu'au stade de l'arrêt du projet de PLU sera mené dans les conditions suivantes :

- Les documents d'élaboration du projet de PLU seront tenus à la disposition du public en mairie de Sierentz au fur et à mesure de leur avancement ; un registre sera tenu à la disposition du public en mairie afin que la population puisse s'exprimer de façon continue et jusqu'au PLU arrêté sur les documents produits ; les documents seront également mis en ligne sur le site internet de la commune.
- Deux réunions publiques seront organisées afin de tenir la population informée de l'avancement du dossier et de pouvoir discuter avec elle des choix d'aménagement et de développement de Sierentz et de leur traduction réglementaire pour les 10 à 15 prochaines années.
- Des informations relatives à la procédure de révision du PLU seront insérées dans le bulletin municipal.
- Le Conseil participatif et citoyen sera associé à la procédure de révision du PLU.
- Un « Atelier projet » spécifique à la procédure de révision du PLU a été créé : il comprend des élus du conseil municipal comme des représentants de la population.

Pour mener à bien cette procédure, le Conseil Municipal habilite le maire à signer une convention avec L'ADAUHR.



En direct du Conseil Municipal

Communication

• Enquête de recensement 2021

Dans le contexte d'épidémie de Covid-19 l'Insee a décidé, à titre exceptionnel, de reporter l'enquête annuelle de recensement 2021 à 2022.

- Monsieur Luc FUCHS informe qu'une charte de bonne pratique à l'usage des riverains de talus bordant les chemins creux a été élaborée par la commission environnement. Un certain nombre d'arbres devront également être abattus car ils sont dangereux. Une démarche auprès des riverains est entamée en ce sens pour limiter notamment le dépôt de déchets verts.

- Madame Rachel SORET VACHET-VALAZ indique qu'un nouveau panneau lumineux d'information a été installé suite à la panne du précédent. De nombreuses informations sont diffusées au public. Suite au contexte d'épidémie, le repas des anciens ne pouvant se tenir, un petit cadeau sera remis aux plus de 70 ans ce qui représente environ 430 personnes.

- Monsieur le Maire souhaite remercier tout particulièrement les Services Techniques de la commune pour la mise en place d'un décor de Noël ainsi que les adjoints, pour cette belle créativité. Il félicite tous les participants pour leur implication. Il souligne aussi le travail des Bricoleurs, bénévoles qui réalisent de belles choses pour la commune et la mise en scène du sapin et des cabanons. Madame Lauren MEHESSEM félicite les enseignantes de l'école pour leur travail de décoration.

- Il indique avoir reçu les commerçants et les restaurateurs pour faire le point sur leur situation et les assurer du soutien que l'on pourrait leur apporter en lien avec la Région Grand Est. Des affiches pour les commerçants seront apposées sur les lieux d'affichage communaux et dans les vitrines. Une réflexion commune est enfin menée pour leur apporter un soutien en terme de communication.

Le compte-rendu intégral de chaque séance du Conseil Municipal est affiché en Mairie et est consultable sur le site www.sierentz.fr



Informations aux artisans, entreprises et commerçants

Vous êtes artisan, entrepreneur ou commerçant sur Sierentz. Vous souhaitez modifier, compléter, ou créer une fiche informative sur le site internet de la Ville, contactez Ysabelle EPPINGER, service communication, par mail : communication@mairie-sierentz.fr ou par téléphone : 03.89.81.51.11



Solidarité

Banque alimentaire

Collecte Nationale 2020

La collecte de denrées pour la Banque Alimentaire du Haut Rhin des 27 et 28 novembre derniers, a permis de recueillir 4,5 tonnes à l'Hyper U de Sierentz, grâce à la générosité et au sens du partage de la

Merci aux généreux donateurs et à tous les bénévoles pour leur précieux soutien.

population de Sierentz et des environs.

Un montant de 1628 euros, représentant les dons récoltés, a été versé à la Banque Alimentaire de Mulhouse.



Banques Alimentaires

Opération Orange - Terre des Hommes Alsace

Terre des hommes Alsace a mené cette année sa 28ème opération « Orange ». Les élèves de l'école Jacques Schmidt y ont participé activement, sous la conduite de leurs enseignants, ainsi que les enfants de l'école maternelle Picasso.

Le résultat brut global s'élève à 1 230€.

La totalité de l'argent recueilli sera affectée à l'aide aux enfants en détresse.

Terre des Hommes Alsace remercie les acheteurs, les donateurs et toutes les personnes qui ont pris part à la réussite de cette action.

Terre des Hommes ALSACE
12 Grand rue Pierre BRAUN
68170 RIXHEIM
tdh.alsace@wanadoo.fr



La tribune du groupe minoritaire

Christelle BALDECK, conseillère municipale issue de la liste « Sierentz 2020, ensemble, autrement ! », a remis sa démission au maire Pascal Turri, ce vendredi 4 décembre. Cette démission est motivée par des raisons professionnelles. En effet, les deux confinements ainsi que le couvre-feu à venir ont eu un impact très important sur son activité professionnelle, celle de massages-bien-être. Christelle ne sera plus disponible qu'auparavant et ce avant plusieurs mois.

Sylvie MACUR, suivante sur notre liste, sera donc invitée par le maire à occuper la place vacante. Agée de 59 ans, la nouvelle conseillère municipale est retraitée de

la fonction publique territoriale. Elle possède de solides connaissances des organes territoriaux ainsi que de la gestion du patrimoine. Tout comme tout le reste de notre équipe, elle entend s'inscrire dans une opposition constructive.

Meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2021

Paul-Bernard Munch, Marina Sanchez, Régis Beley, André Beck, Sylvie Macur et Christelle Baldeck
Contact : pbmunch@free.fr - 0617019201

Texte transmis par le groupe minoritaire

ORTHAlement Alsacien

Quand écrire « sp, st, schp, scht »

L'esthétique est, dans l'élaboration d'un système un critère non négligeable et l'application du calque de l'allemand écrit (Schriftbild) est conseillé :

Ainsi on écrira :

Spot et non schpot : spät en allemand (tard)

Sport et non Schport : Sport (sport)

Umstànd et non Umschtànd : Umstand (circonstance)

En revanche, quand en allemand standard, on écrit « sp » ou « st » en prononçant / s + p / ou s + t / et qu'en alsacien, on prononce la chuintante / schp / et / scht /, la graphie schp et scht s'impose :

Knoschpa, pour Knospen (bourgeon)

Waschpa, pour Wespe (guêpe)

Luschtig, pour lustig (amusant)

koschta, pour kosten (coûter)

Wàs a « r » nit kà üssmàcha !

Frìnd oder Find ? (ami ou ennemi?)

Dr Frìnd vo mim Frìnd isch mi « Frìnd ».

L'ami de mon ami est mon « ami »

Dr Find vo mim Find isch mi « Frìnd ».

L'ennemi de mon ennemi est mon « ami »

Dr Frìnd vo mim Find isch mi « Find ».

L'ami de mon ennemi est mon « ennemi »

Dr Find vo mim Frìnd isch mi « Find »

L'ennemi de mon ami est mon « ennemi »

Corrigé :

Avec des «Si»

L'époque est propice aux hypothèses, aux « si nous savions » et aux « si nous avions su ». Elle me conduit à proposer quelques expressions familières « avec des si ».

1. L'expression française bien connue

« Avec des si on mettrait Paris en bouteille. »

Et sa version par Astérix (Goscinny et Uderzo)

« Avec des si on mettrait Lutèce en amphore. »

A betzi Gsàng in's nèya Johr

Dr elsasser «Tube» dien mìr brìnge
Hàns vom Schnokeloch wo mìr singe
Bi jedem Lied düesch ebbis lehre
Ma düet yo, jede Sanger verehre

„Comment ça va., dàs isch elegànt
Un „S'Nathalie“ isch sehr bekànt
Dr ditscha Schlàger da klingt so scheen
Mit'm Andrea, oder s'Fischer's Helen'

S'klàssische Lied derf'ma nit verpässe
Dàs Wark dàs klingt in s'nèya Johr
Gsàng vom Weber, isch beschti Klàsse
Vergnieget èich Litt àm „Jàgerchor“ (*)

François TSCHUPP

Alti Büraregla fer d'r Janer

Ïsch d'r Janer hall und wiss, wird d'r Summer sicher heiss...
Janvier clair et blanc, l'été sera certainement chaud...

Je kälter un haller d'r Janer, Schira un Fàss um so voller...
Plus Janvier clair et froid, plus granges et tonneaux seront pleins...

Janer Witz

D'r Seppel : Dü Pàpa, wurum huppe denn àlli Auto ?

So meint d'r Pàpa.. „Do hirotet sicher ebber...“

- Àber Huppe isch doch a Wàrnsignàl !!!

- Dü sajsch's mi Suhn...

Le petit Seppel demande à son papa pourquoi toutes les voitures klaxonnent.

le papa : « c'est certainement quelqu'un qui se marie ! »

- mais papa, klaxonner est un signal de danger s'étonne le petit Seppel...

- Tu as tout dit mon fils...

HA HA HA

Yves BISCH

François TSCHUPP

Véronique et Robert BISSEL

Denis BANGEL

2. La version allemande, très imagée

« Wenn meine Oma Räder hätte, wäre sie ein Omnibus. »

(Si ma grand-mère avait des roues, elle serait un omnibus.)

3. Et, enfin, ma préférée en alsacien qui me vient de ma grande tante (avec en plus, une pure allitération en « W »)

« Wenn Wasser Wi war, wu woda d'Wiwer d'Wendla wascha ? »

(Si l'eau était du vin, dans quoi les femmes laveraient-elles les langes ?)

Patricia GOUTTEFARDE

La chanson est intemporelle : variétés ou classique, religieuse ou folklorique, militaire ou chansons de film, elle est offerte tous les jours par nos chanteurs ou médias et s'avère comme une thérapie.

(*) Ne disposant que de quelques lignes pour en parler, je vous propose d'écouter sur « YouTube » le chant

des chasseurs « Der Jägerchor », tirée de l'œuvre de

Weber « Der Freischütz » (Le franc-tireur) qui mérite

d'être écouté pendant 2 ou 3 minutes en plusieurs versions.

Noël gourmand à l'école Picasso

Une exposition sous le signe de la GOURMANDISE.

Quel beau projet que celui mené par toutes les classes de l'école maternelle Picasso.

A travers les contes d'Hansel et Gretel, Le Petit Bonhomme de Pain d'épices, tous les enfants ont pu exercer leurs talents.

Au delà des papilles, le thème de la gourmandise pouvait être abordé dans tous ses états :

Dévoré les livres, les mots.

Savourer des tableaux....

Le thème a bien inspiré les élèves !

« Un bonbon de toutes les couleurs, Un bonbon, ça met de bonne humeur ! »



Saint Nicolas n'a pas oublié les enfants de Sierentz. Nous lui avons promis d'être sages ! Nous avons partagé un goûter avec les manalas apportés.



Saint Nicolas n'a pas oublié les enfants de Sierentz. Nous lui avons promis d'être sages ! Nous avons partagé un goûter avec les manalas apportés

DERNIÈRES NOUVELLES DES BARBAPAPAS

n°71 Edition de Sierentz



Beaucoup d'enfants ne connaissent pas les oiseaux de notre région. Dominique GERUM avec son groupe de maternelle a décidé cette année d'apprendre à son groupe, dénommé les barbaplumes, à les identifier. A midi chaque table est appelée par un nom d'oiseau : rouge-gorge, rouge queue à tête blanche ou tête noire, pic épeiche, chardonneret etc. Avec l'aide de Monsieur OTT de Koetzingue, les barbaplumes ont confectionné des appeaux en forme d'oiseaux qu'ils ont pu peindre selon leur goût et ramener chez eux. Pour permettre aux oiseaux de se nourrir pendant l'hiver, les barbaplumes ont installé une mangeoire sur leur terrasse en espérant pouvoir les observer de plus près.



Profitant de la présence de la Mystery Machine chez Hopla Boissons, les animateurs, Véronique, Morgane et Fayçal ont sollicité Mathieu PETITPAIN afin de mettre à disposition des enfants son van pour une séance de photos déjantée des groupes fréquentant le péricolaire « l'ancêtre ».

Cette séance très appréciée, fut l'occasion pour les enfants de se déguiser et de pouvoir s'identifier à leur héros : Scooby-Doo.

Nous tenions à remercier Mathieu pour sa disponibilité ainsi que pour sa gentillesse quant à la mise à disposition de son van qui a ravi les enfants. Scoobydoo bi doooooo.



Rien de mieux qu'une belle journée de soleil, pour fabriquer des cabanes !!!

Les « Pouyakas » fiers de nous montrer leurs pains maison qu'ils ont cuisiné pour leurs goûters.



Le mardi 1er décembre dernier débutait la semaine de Saint Nicolas.

Le programme d'animations mis au point par la commission Communication et Événements de Rachel SORET VACHET-VALAZ et Aimé FRANÇOIS n'a malheureusement pas pu se tenir, compte – tenu de la situation sanitaire et du confinement en vigueur.

Malgré tout, le Maire et les élus présents ont procédé à l'illumination du sapin de la place de la Bascule, symbolisant le début du mois de décembre et de ses festivités. Pour installer l'ambiance de fête, des petits sapins de

Noël ont été décorés par les enfants de l'école maternelle, à l'initiative de la conseillère municipale déléguée Carole CHITSABESAN.

Des cabanons vitrines réalisés par l'association des Bricoleurs (et bricoleuses !), ainsi que par des bénévoles dont l'adjoint aux animations Stéphane DREYER, ont émerveillé les passants. Il a même été possible de découvrir l'intérieur de la cabane de Saint-Nicolas !

Un grand merci au service technique de la Ville pour la mise en place de cette belle décoration !



le 03 février

Don de sang

Mercredi 03 février de 16h30 à 19h30
à la Salle des Fêtes

Rue Clémenceau (derrière la Mairie).

Venez nombreux !

Collation assurée par l'Amicale.

Ciné Sierentz

Prochaine séance **le mardi 19 janvier à 20 h**
Séance à la Salle des Fêtes de Sierentz

Louise décide de penser enfin à elle et part décompresser en Corse. Elle passe une folle nuit avec un bel inconnu... Une seule puisqu'il ne se réveille pas. Andréa, la mère de celui-ci, débarque sur les lieux et prend immédiatement Louise pour la belle-fille dont elle a toujours rêvé ! Problème : sa nouvelle belle-mère ne veut plus la lâcher...



Attention :
sous réserve de
nouvelles
dispositions
COVID

Cérémonie des Voeux

En ce début d'année 2021, il n'est malheureusement pas possible de réunir l'ensemble de la population pour une réception des vœux, comme vos nouveaux élus auraient tant souhaité le faire.

C'est sous un format inédit, avec un support vidéo, que nous vous adressons toutes nos pensées en cette nouvelle année qui débute.

Vous découvrirez, en flashant le code ci-dessous, ou en vous connectant au lien, l'ensemble de l'équipe municipale, ainsi que les réalisations menées depuis l'installation du Conseil le 23 mai dernier. Cette vidéo sera aussi

visible sur notre page Facebook Ville de Sierentz. Prochainement, une version écrite sera également déposée dans votre boîte aux lettres.

En cette période inédite, vos élus se réinventent !

Très belle année à vous tous.

<http://vu.fr/sierentz2021>



Mes balades à Sierentz

Nouvelle rubrique

Casemate de l'Aschenbach

Monter la rue des Acacias (rond-point du collège) pour accéder à la colline. Suivre le chemin jusqu'à un croisement tout en haut. Tourner à gauche en suivant le triangle rouge direction Uffheim. Suivre les panneaux fléchés mémorial casemate. Une fois la casemate en vue, continuer tout droit puis descendre un chemin sur la gauche (triangle rouge). A l'embranchement suivant, tourner à gauche (triangle jaune cercle rouge) direction Sierentz gare.

On aperçoit Uffheim sur notre gauche. Un peu plus loin suivre toujours le triangle jaune, descendre la rue Sébastien Gutzwiller puis la rue des Cordiers. Tourner à gauche vers le terrain de foot de Uffheim puis la rue Werben. Le triangle jaune vous emmène jusqu'à la gare.

Nicole HAAS



Vous aussi, vous souhaitez partager avec les lecteurs du Sierentz infos vos idées de balades, vos photos de Sierentz ?

Envoyez vos contenus à l'adresse mail suivante :

public@mairie-sierentz.fr

Bonnes balades à tous !



Rétrospective 2020 en quelques images

Divers

- Fabrication et mise sous pli des masques lors du 1^{er} confinement ① ②

①



②



③



④

Travaux

- Aménagement du Domaine HAAS ③
- L'allée buissonnière ④
- Installation du panneau lumineux ⑤
- Complexe sportif ⑥



⑤

⑥



⑦



⑧

⑩



⑨



Nouveautés

- Mise en place du logiciel d'informations aux habitants « illiwap » ⑧
- Club Barbanature ⑦ ⑨ ⑩

AGENDA

Janvier

19 Cinéma page 14

Février

03 Don du sang page 14

Horaires d'ouverture

Du lundi au jeudi
de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h


Le vendredi
de 9 h à 12 h
et de 14 h à 17 h

Mairie

1 Place du Général de Gaulle 68510 SIERENTZ · Tél. 03 89 81 51 11 · Fax 03 89 83 92 52
mairie@mairie-sierentz.fr · www.sierentz.fr

Mentions légales

Magazine édité par la Mairie de Sierentz. Directeur de la publication : Pascal TURRI. Dépôt légal : janvier 2021.

Conception et rédaction : Commission Communication et Événements, Ysabelle EPPINGER. Réalisation graphique : www.rhenus-communication.fr
Impression : Alsagraphic, Rixheim. Imprimé sur du papier . Crédits photos : Mairie de Sierentz, Rachel SORET VACHET-VALAZ, documents remis.